

2874



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DE LA FEMME DE LA
FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

-----*



**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)**

**CONTRIBUTION A LA DECLARATION
DE POLITIQUE GENERALE 2013
DE MADAME LE PREMIER MINISTRE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique a entraîné un **basculément d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.**

Dans le souci d'inverser cette tendance et de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être des populations, mon Gouvernement, à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance mettra l'accent au cours de ces cinq prochaines années sur les enjeux, défis et opportunités ci-après :

II. ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR

Au regard des acquis et des opportunités enregistrés, des contraintes identifiées et de la vision de Monsieur le président de la République dans son programme yonnu Yokkuté décliné dans la SNDES, le Ministère en charge de la famille et du Développement social devra faire face aux enjeux et défis ci après :

- ❖ **La préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel** productif des familles aptes à leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de création de richesses et de redistribution des revenus dans le processus de développement économique et social ;
- ❖ **L'autonomisation des femmes et des jeunes filles** par une politique plus hardie de renforcement de leurs capacités techniques, managériales ainsi que de leur accès aux actifs économiques, aux moyens de productions et l'affirmation de leur leadership dans les instances de prise de décision et la chaîne des valeurs dans les filières productives;
- ❖ **La poursuite de la lutte contre la vulnérabilité des enfants** selon une approche droit et d'inclusion socioéconomique à travers le plaidoyer pour le respect et l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux en vue de lutter contre toutes les formes de violences et de discrimination dont ils sont souvent victimes, leur accès aux infrastructures et services sociaux de base devant faciliter leur plein épanouissement psychologique, cognitif, physique, et culturel dans une société en pleine mutation;
- ❖ **La poursuite des efforts déjà entrepris** pour l'amélioration de l'environnement de la **politique de la micro finance et de l'entreprenariat féminin** afin de leur permettre d'assurer pleinement leur rôle dans la création de richesse, la croissance économique inclusive et la productivité dans les filières à haute valeur ajoutée pour un Sénégal émergent ;
- ❖ **L'accélération du processus d'atteinte des OMD et du développement économique et social dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables à travers notamment :** L'accès aux opportunités d'emplois et de revenus,

l'accès aux services sociaux de base, le transfert de filets sociaux de sécurité aux ménages pauvres et l'extension de la micro assurance santé au profit de ces derniers et l'amélioration du dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information des groupes vulnérables sur la pauvreté et la protection sociale.

- ❖ **Le renforcement des capacités de gestion**, d'organisation, de planification et de coordination des structures du Ministère ainsi que de leurs moyens d'intervention.

III. VISION ET LIGNES D' ACTIONS

3.1 Vision :

La présente contribution du Ministère en charge du développement Social et de la Famille à la Déclaration de Politique Générale de Madame le Premier Ministre, s'inspire de la vision du chef de l'Etat déclinée dans son programme **yonnu yokkuté et de la SNDES** bâtie sur la finalité d'une « **émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle** » qui concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice sociale, l'économique et le social.

Dans cette perspective, l'identification et la valorisation des initiatives et capacités productives des groupes vulnérables dans le respect de leurs droits humains, de l'équité et de l'égalité de genre constituent les leviers essentiels pour contribuer de manière significative à la satisfaction de la demande sociale.

A cet effet, les 03 lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre à savoir :

1. Renforcer la protection et la promotion des Droits humains des familles, des femmes et des enfants ;
2. Accélérer l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et le renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention dans la chaîne des valeurs ;
3. Accélérer la lutte contre la pauvreté et l'extension de la protection sociale des groupes vulnérables.

Ces objectifs stratégiques sectoriels s'inscrivent dans les orientations et domaines d'intervention de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) et du Cadre de Dépenses Sectorielles à moyen Terme (CDSMT 2013-2017).

LIGNES D'ACTIONS	INDICATEURS	CHRONOGRAMME					BUDGET
		2013	2014	2015	2016	2017	
1. Renforcer la protection et la promotion des Droits humains des familles, des jeunes et des enfants ;	30% d'enfants issus de familles défavorisées sont pris en charge par les services spécialisés 5000 familles bénéficient d'unités familiales productives par an	X	x	x	x	x	82.800.000F
2. Accélérer l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et le renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention dans la chaînes des valeurs	40% des femmes et des jeunes filles ont accès aux facteurs de production et aux ressources financières par an 30% des femmes et des jeunes filles ont accès à une formation qualifiante Les capacités managériales, techniques et technologiques des porteurs d'initiatives sont renforcées	X	x	x	x	x	507.000.000F
3. Accélérer la lutte contre la pauvreté et l'extension de la protection sociale des groupes vulnérables ;	Un système national de suivi évaluation et d'information sur la pauvreté et la protection sociale est mis en place et fonctionnel	X	x	x	x	x	277.000.000F

	<p>Un système d'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques est mis en place</p> <p>Des infrastructures de soutien à l'économie locale sont mises en place et renforcées</p> <p>Le dispositif d'appui des ménages pauvres aux actifs économiques est mis en place et rendu fonctionnel</p>					
--	---	--	--	--	--	--

